



Conseil d'administration

Délibération du 8 juillet 2025

## POINT 3 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

### Exposé des motifs

L'admission en non-valeur est une mesure budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Les sommes non recouvrées par l'établissement concernent des redevances non soldées par des étudiants et des frais d'huissiers.

Pour l'exercice 2025, le montant des admissions en non-valeur s'élève à 3 242.51€ pour 4 dossiers.

### Projet de délibération

- Adoption du montant des ANV

<b>Pour</b>	<b>16</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

<b>Unanimité</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>
	<b>X</b>	

Fait à Corte le 8 juillet 2025

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

